



Direction de l'Aviation Civile  
Grand-Duché de Luxembourg

## INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### Air traffic controller licence

### Licence de contrôleur aérien

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of air traffic controller licences.

This processing includes inter alia:

- the management of the licences and endorsements (language proficiency, instructor endorsement, examiner endorsement,...),
- aviation medicine.

#### Identity and contact details of the controller

##### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel.: 00352 247 74900  
E-Mail: [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

#### Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of the issuance, renewal/revalidation, transfer and continuous oversight of air traffic controller licences.

The legal bases for this processing are the following:

- Law of 16 August 2010 regarding air traffic controller licences, as amended,
- Grand-Ducal Regulation of 8 November 2010 regarding qualifications and endorsements related to air traffic controller licences,

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne.

Ces activités comprennent entre autres :

- la gestion des licences et des mentions y associées (language proficiency, qualification d'instructeur, examinateur,...),
- la médecine aéronautique.

#### Identité et coordonnées du responsable de traitement

##### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel. : 00352 247 74900  
E-Mail : [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

#### Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la délivrance, le renouvellement/la revalidation, le transfert et la supervision continue des licences des contrôleurs de la circulation aérienne.

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Loi modifiée du 16 août 2010 relative aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne,
- Règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 relatif aux qualifications et aux

- Commission regulation (EU) 2015/340 of 20 February 2015 laying down technical requirements and administrative procedures relating to air traffic controllers' licences and certificates pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council, amending Commission Implementing Regulation (EU) No 923/2012 and repealing Commission Regulation (EU) No 805/2011.

- mentions associées aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne,
- Règlement (UE) 2015/340 de la Commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC Licencing Office and the EA & A/D & ATM/ANS Department (airspace, aerodromes, air traffic management and national supervisory authority).

Transfer to a third country or international organisation

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the end of validity of the last endorsement on the licence.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Bureau des licences de la DAC et le Département EA & A/D & ATM/ANS (espace aérien, aérodromes, gestion du trafic aérien et autorité nationale de supervision).

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'expiration de la dernière mention figurant sur la licence.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

#### Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

#### Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

#### Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to obtain the issuance, renewal/revalidation or transfer of an air traffic controller licence. Failure to provide these data will prevent the issuance, renewal/revalidation or transfer of the licence.

#### Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

#### Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

#### Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

#### Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’obtenir la délivrance, le renouvellement/la revalidation ou le transfert de la licence en question. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance, le renouvellement/la revalidation ou le transfert de la licence en question.

#### Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

